Nations Unies S/PV.4149



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4149e séance

Mercredi 31 mai 2000, à 16 h 30
New York

Président :	M. Wang Yingfan	Chine
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Lalani
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2000/461).

00-45595 (F)

La séance est ouverte à 16 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2000/461)

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental, document S/2000/461.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/500, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré par les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son Envoyé personnel, M. Baker, du travail qu'ils accomplissent pour résoudre la question du Sahara occidental.

Toutefois, les deux derniers rapports du Secrétaire général sur le Sahara occidental – S/2000/131 du 17 février 2000 et S/2000/461 du 22 mai 2000 – contiennent des observations auxquelles ma délégation ne peut souscrire.

Ma délégation souhaite redire que le Plan de règlement des Nations Unies demeure le seul mécanisme viable pour une solution durable à la question du Sahara occidental. Le Plan des Nations Unies permettra au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1514 (XV) en date du 14 décembre 1960 et 40/50 en date du 2 décembre 1985, et à la résolution AHG/Res. 104 (XIX), adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, lors de sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983.

La Namibie partage pleinement la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'à juillet 2000, en dépit de certains observations figurant dans le rapport du Secrétaire général, qui ont de graves incidences politiques et qui préoccupent ma délégation. Ma délégation ne peut souscrire aux remarques qui cherchent à s'écarter de la mise en oeuvre du Plan de règlement des Nations Unies. C'est pourquoi ma délégation n'appuiera pas le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Ma délégation considère que le projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer ne reflète pas comme il se doit l'attachement constant au Plan de règlement qui, durant les consultations du Conseil, a été exprimé par un grand nombre de délégations, dont la mienne.

Certes au cinquième alinéa du préambule, le Conseil réaffirme son plein appui aux efforts poursuivis afin de faire appliquer le Plan de règlement, mais le fait que soudainement, il note que des divergences de vues fondamentales restent à surmonter donne lieu à un sous-entendu regrettable qui tend à minimiser l'importance que le Conseil affirme attacher, depuis des années, au Plan de règlement. Si nous sommes toutefois prêts à voter pour le projet de résolution, c'est parce que nous ne voulons bloquer aucune voie que pourrait souhaiter emprunter l'Envoyé personnel du Secrétaire général dans l'accomplissement de son mandat, et ce, en vue d'étudier les moyens permettant d'assurer un règlement rapide, durable et concerté du différend au sujet du Sahara occidental.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général de son rapport et des efforts qu'il consacre, par l'intermédiaire de son Envoyé personnel, à l'instauration de la paix au Sahara occidental. La Ja-

maïque continue de croire que le Plan de règlement peut être mis en oeuvre, et qu'il est important d'organiser le référendum dans les meilleurs délais. La Jamaïque estime que ce référendum assurera la légitimité du processus conduisant au règlement pacifique de ce différend.

Aux termes du mandat confié en 1997 à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. James A. Baker III, ce dernier devait évaluer les possibilités de mise en oeuvre du Plan, examiner les moyens d'accroître les chances de reprise rapide de sa mise en oeuvre ou, sinon, suggérer d'autres voies permettant de faire avancer le processus de paix.

Les rapports déjà présentés au Conseil de sécurité montrent l'existence de divergences entre les parties. Il semble clair que le référendum prévu n'aura pas lieu de si tôt. Il reste que les rapports n'ont pas évalué concrètement l'applicabilité du Plan ni aidé le Conseil de sécurité à déterminer s'il est applicable ou non.

C'est dans ce contexte que la Jamaïque estime que le présent projet de résolution visant la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) n'est pas approprié car il implique l'existence de doutes au Conseil de sécurité sur l'applicabilité du Plan de règlement. La Jamaïque considère que le projet de résolution devrait être purement technique et que toutes les dispositions politiques devraient faire l'objet d'un autre projet de résolution, une fois que le Conseil aura reçu un rapport de l'Envoyé personnel.

Pour la Jamaïque, les derniers mots du paragraphe 1 – « et exploreront tous voies et moyens de parvenir à un règlement rapide, durable et concerté de leur différend au sujet du Sahara occidental » (S/2000/500) – pourraient être interprétés comme un signal clair à l'adresse des parties au différend que le Plan de règlement pourrait être abandonné sans l'avantage du plein respect du mandat confié à l'Envoyé personnel du Secrétaire général. La Jamaïque se félicite du fait que le paragraphe 2 prie le Secrétaire général de faire le point de la situation avant l'expiration du présent mandat. Cela devrait constituer le rapport portant sur l'évaluation de l'applicabilité et permettant au Conseil de sécurité de suggérer d'autres voies permettant de faire avancer le processus de paix, en cas d'accord sur l'inapplicabilité du Plan.

En suggérant des moyens de progresser, ce projet de résolution porte un jugement, et ce, avant d'avoir entendu l'Envoyé personnel du Secrétaire général et d'avoir pu discuter de son rapport. En adoptant ce projet de résolution, le Conseil de sécurité ne se conformera pas à sa propre procédure qu'il est tenu de suivre.

La Jamaïque redit son plein appui au Plan de règlement et à la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Compte tenu des raisons susmentionnées, la Jamaïque s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Ouane (Mali) : Ma délégation prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général en date du 22 mai 2000. Aux termes de ce rapport, l'application du Plan de règlement en vue de la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental est entravée depuis neuf ans par les divergences fondamentales de vues entre les parties au sujet de l'interprétation à donner à certaines de ses dispositions principales, et tout donne à penser que le référendum ne pourra pas se tenir dans les délais voulus.

À cet égard, je voudrais indiquer que le Mali, qui a toujours appuyé les efforts déployés par notre Organisation par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, demeure convaincu que le Plan de règlement reste le cadre approprié pour l'organisation et la tenue d'un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Monsieur le Président, le Mali a souhaité que le Conseil parvienne à un texte qui tienne largement compte des préoccupations de toutes les parties, et regrette donc que les efforts déployés n'aient pu aboutir à ce résultat. Je voudrais, à ce stade, rendre hommage à vos efforts personnels pour parvenir à un texte équilibré. Ma délégation aurait souhaité que le projet que le Conseil est sur le point d'adopter soit un texte présidentiel, expression du soutien unanime des membres du Conseil aux efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général. Mais faute de consensus sur le libellé actuel du quatrième alinéa du préambule et du paragraphe un du dispositif, ma délégation ne pourra pas exprimer un vote affirmatif en faveur du texte. Toutefois, elle ne s'opposera pas à son adoption. C'est pourquoi ma délégation s'abstiendra lors du vote.

Pour terminer, je voudrais réitérer notre plein appui aux efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Nous avons pris note du fait qu'il y a encore des divergences de vues concernant des éléments du projet de résolution. Nous avons proposé de poursuivre le processus de consultations afin d'aboutir à un texte acceptable pour tous. La délégation chinoise votera pour le projet de résolution car nous pensons que la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental contribuera à la paix et à la stabilité dans la région et aidera les parties, avec le Secrétaire général et son Envoyé personnel, à trouver une solution valable et durable aux problèmes existants. Nous pensons que, dans ce processus, il faudra examiner avec le plus grand soin les vues des parties concernées afin d'éviter que de nouveaux problèmes ne surviennent dans la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution (S/2000/500).

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Malaisie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Votent contre :

Namibie.

S'abstiennent :

Jamaïque, Mali.

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, une voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1301/2000.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : La République argentine vient de voter pour le projet de résolution prorogeant le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 31 juillet 2000. Toutefois, nous regrettons vivement qu'en dépit de tous les efforts déployés on n'ait pu aboutir à un texte consensuel. Nous pensions être vraiment sur le point d'y aboutir. Ma délégation, tout comme d'autres autour de cette table, a fait de grands efforts dans ce sens. Et à cet égard, j'aimerais, Monsieur le Président, vous rendre hommage pour tous les efforts que vous avez déployés dans ce sens, et qui, une fois de plus, ont démontré la compétence et l'intelligence avec lesquelles vous avez dirigé nos travaux au cours de ce mois.

L'Argentine réaffirme son appui au Plan de règlement. Nous pensons qu'il faut mettre tout en oeuvre pour trouver des solutions mutuellement acceptables dans le cadre de ce plan. À notre avis, nous avons fait des progrès importants sur la voie de l'exécution de ce plan. Nous n'ignorons pas les difficultés que cela présente, et nous pensons qu'en ce moment la plus importante concerne sans doute la question des voies de recours. Malgré cela, nous ne pensons pas qu'elle soit insoluble. Voilà pourquoi nous demandons au roi du Maroc et au Front Polisario d'apporter toute la coopération à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. James Baker, et, dans un esprit constructif et un sens du compromis, nous les prions de rechercher des solutions mutuellement acceptables dans le cadre du Plan de règlement. L'Argentine estime qu'on ne pourra envisager d'autres solutions qu'après avoir épuisé toutes les options prévues dans le Plan et qu'après avoir obtenu le consentement des parties.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mohammad Kamal (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à souligner qu'elle déplore vivement que le Conseil ne soit pas parvenu à un consensus sur la résolution que nous venons d'adopter. Il est regrettable que les auteurs du texte n'aient pas estimé que l'adoption aujourd'hui d'une résolution technique visant à proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) suffirait, en attendant d'autres discussions sur un texte plus approfondi qui refléterait mieux l'attachement du Conseil au Plan de règlement.

Nous tenons à souligner que la Malaisie continue d'appuyer sans réserve le Plan de règlement de l'ONU, que nous croyons encore viable, et nous espérons que l'on pourra parvenir à un règlement rapide, durable et pacifique de ce différend dans un proche avenir. À cet égard, nous lançons un appel aux parties au différend pour qu'elles proposent des solutions concrètes lors de la réunion avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général de façon à régler toutes les questions encore en suspens dans le cadre du Plan de règlement.

Nous avons voté pour la résolution, car nous appuyons pleinement les efforts de la MINURSO en vue de mettre en oeuvre le Plan de règlement de l'ONU et les accords adoptés par les parties en vue d'un référendum libre, régulier et impartial pour l'autodétermination de la population du Sahara occidental. Nous appuyons également la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 juillet 2000, dans l'espoir que les parties feront à l'Envoyé personnel des propositions concrètes et précises sur lesquelles on pourra s'entendre afin de résoudre tous les problèmes restant à régler dans la mise en oeuvre du Plan de règlement de l'ONU.

M. Minton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous appuyons les efforts que déploie le Secrétaire général, tels qu'ils ressortent des observations et des recommandations figurant dans son rapport, afin de trouver une solution juste et durable au différend qui dure depuis si longtemps au Sahara occidental, et nous exhortons les autres membres du Conseil à faire de même.

Nous appuyons la durée du mandat proposée par le Secrétaire général et nous nous sommes efforcés de nous conformer autant que possible à son language pour expliquer pourquoi cette période est appropriée et nécessaire. Séparer la durée du renouvellement du mandat du raisonnement qui la sous-tend serait un non sens. Tout comme le Secrétaire général, nous pensons qu'il faut mettre tout en oeuvre pour surmonter les difficultés et promouvoir la mise en oeuvre du Plan de règlement. En même temps, nous pensons que le Secrétaire général a été clair et sincère dans les trois rapports présentés au Conseil ces six derniers mois dans lesquels il expose les difficultés qui font obstacle au processus. Les passer sous silence ne les résoudrait pas. Par conséquent, nous pensons que le Secrétaire général et son Envoyé personnel devraient avoir toute la latitude et l'autorité nécessaires pour travailler avec les parties afin de trouver des moyens qui soient acceptables pour elles – et j'insiste sur le mot « acceptables » – en vue de régler de façon pacifique leur différend quant à ce territoire. En fait, le mandat confié à l'Envoyé spécial a la même ampleur que celui qu'avait entériné le Conseil à l'unanimité en 1997, et reconfirmé en février dernier, également à l'unanimité.

Nous demandons aux deux parties de coopérer pleinement avec le Secrétaire général et son Envoyé personnel dans leurs efforts visant à trouver une solution permettant d'aller de l'avant. C'est dans cet esprit que nous appuyons cette résolution et que nous avons voté pour celle-ci.

Pour terminer, qu'il me soit permis de faire écho aux paroles de l'Ambassadeur d'Argentine et de vous remercier, Monsieur le Président, de la manière dont vous avez dirigé le Conseil au cours de cette discussion et de ce vote extrêmement difficiles. Je pense que votre leadership nous a considérablement aidés à voir clairement la situation, et qu'elle permettra, puisque le Conseil reste saisi de la question, de former une base à partir de laquelle nous pourrons atteindre l'unité à l'avenir. C'est certainement ce que nous espérons et ce que nous croyons.

Le Président *(parle en chinois)* : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Déclaration du Président

Le Président *(parle en chinois)* : En tant que Président du Conseil pour ce mois, je voudrais pour terminer faire quelques observations.

Dans quelques heures, le mois de mai prendra fin. La présente séance est la dernière que je présiderai. C'est la première fois que j'assume les fonctions de Président du Conseil, et nos travaux ont été beaucoup plus intensifs et plus importants que je ne l'avais escompté. Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer toute ma gratitude à mes collègues pour leur coopération et leur appui. Je tiens également à remercier tous les membres du Secrétariat, notamment les secrétaires, les interprètes et les traducteurs, pour leur aide. Sans leur travail assidu, il aurait été difficile pour le Conseil

de sécurité de travailler avec efficience et efficacité au cours de ce mois.

J'espère sincèrement que l'Ambassadeur Levitte, qui présidera le Conseil le mois prochain, aura plus de chance que moi.

La séance est levée à 16 h 55.